Centre Communal d'Action Sociale

CORBIE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 02/11/2022

-Actes communicables-

L'an deux mil vingt-deux, le deux novembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

Membres présents : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Céline Leclerc, Nommée
Pouvoirs :
Membres excusés : Virginie Rousselle, Elue ; Annie Babaut, Nommée ; Bernard Caron, Nommé ; Grégory Maufroy, Elu ; Alain Babaut, Elu ;

1. **Appel des Membres du Conseil d'Administration**
2. **Désignation du secrétaire de séance**

Virginie QUAILLET

3. **Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration**

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

4. **Communications**

a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 11/10/2022 pour étudier 33 dossiers

Nombre de bénéficiaires au 13/09/2022		**34**
Dépannages (non comptabilisés dans le comptage)	Aide ponctuelle	
Nouvelle demande	Reportée – sans suite	1
	Accordée	3
	Refusée	4
Révision	Renouvelée	20
	Sortie	4
Nombre de bénéficiaires au 11/10/2022		**33**

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

Une demande dont le RàV est de 8.80€ est arrivée après la commission et a été étudiée par les administrateurs qui ont accordé 1 mois de dépannage en attendant **la prochaine commission permanente qui aura lieu *le 22/11 à 14h00 au CCAS***

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

b. Dossiers d'aide sociale

1 demande d'aide sociale pour le placement d'une personne handicapée et 1 demande pour personne âgée.
Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

5. Délibérations

Aucune délibération

6. Divers

a. Bilan du repas des ainés

	Repas JMG	Vin/biere Cave	Boisson Auchan	dessert	pain	nappe et serviettes + déco	Animation	Personnel Mairie et CCAS en h sup (estimation)	Affranchissement invit	transport des ainés (carburant, usure véhicule)
			506,00 €			181,64 €	450,00 €	20€/heure - 20 ag	611	
24€ l'assiette			38,15 €			51,52 €	463,60 €			
			15,08 €			37,98 €	55,29 €			
390 repas	**9 360,78 €**	**838,00 €**	**559,23 €**	**858,00 €**	**110,50 €**	**233,16 €**	**968,89 €**	**2 800,00 €**	**611**	**30**
dont 330 ainés										
		dépense CCAS								
Dépense totale :	16 369,56 €	**12 928,56 €**								
prix /personne	41,97 €	**sur 15 500 au BP**								

290 brioches gourmandes	Affranchissement invit
2 379,66 €	136,00 €
810,34 €	
3 190,00 €	136,00 €
Dépense totale :	3 326,00 €
prix /personne	11,47 €

Madame Braud rappelle à l'assemblée que le repas des ainés a été déplacé à l'automne car le mois d'avril n'était pas rassurant vis-à-vis du covid, mais qu'il faut le prévoir de nouveau au printemps, comme à son habitude.
Les 2 repas étant rapprochés en termes de dates, et compte tenu du succès de l'opération couscous chez vous, en accord avec Monsieur Gabrel, elle propose qu'en 2023 le CCAS organise un repas à domicile à la place du repas au théâtre. Un autre avantage mis en avant est le nombre d'ainés bénéficiaires du plateau en 2021: 800 contre 330 au repas des ainés de 2022 pour un budget équivalent. Le CCAS pourrait proposer le repas en drive 1 an sur 2 et maintenir le repas traditionnel l'autre année.
Madame Braud demande aux administrateurs de réfléchir à cette proposition pour statuer au prochain CA.

Dates réservées par le CCAS au calendrier des fêtes pour 2023 :
Vendredi 20/01/23 Vœux à la population
Mercredi 08/03/23 Repas plateau à emporter ?
Ou Samedi 11/03/23 Repas des ainés et brioches le mercredi 22/03 ?
Mercredi 04/10/23 Repas de Quartier du Centre-ville
Mercredi 13/12/23 Remise des Colis de Noël aux ainés

b. CR de la réunion annuelle des bénéficiaires

- Présence de Guillaume (CN), Laura (Animatrice sport), JC Laignel et J Delabroye, bénévoles
- Lecture du nouveau règlement intérieur de l'épicerie solidaire
- Présentation du contrat d'engagement réciproque
- Echange sur les ateliers en projet
- Accueil d'un jeune homme pour le Pass' permis contre 40h à l'épicerie début 23

c. Nouvelle procédure de convocation au Conseil d'Administration

Dorénavant les convocations du conseil d'administration seront transmises par mail sécurisé. Ainsi, les administrateurs vont recevoir dans leur boite un mail avec le message suivant : vous avez reçu un mail sécurisé de Corbie ou de la mairie de Corbie.
Ils pourront donc cliquer sur le lien sans souci il ne s'agit pas d'un spam. Il sera possible, à partir de ce lien de répondre présent ou pas à la réunion et/ou laisser un message.

De plus, l'article L. 2121-10 du CGCT indique que la convocation au conseil d'administration est transmise de manière dématérialisée ou, adressée par écrit à leur domicile seulement si les administrateurs en font la demande écrite, et ce depuis la loi engagement et proximité n° 2019-1461 du 27 décembre 2019.
->Par défaut, toutes les convocations seront donc transmises par voie dématérialisée en mail sécurisé.

A noter que pour réduire la consommation de papier, les documents annexes seront disponibles au CCAS sur demande mais ne seront plus transmis par courrier papier.

Par ailleurs, le 1er juillet 2022 est entrée en vigueur la réforme des règles de publicité, et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI, introduite par l'ordonnance n° 2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021.
Dans les 8 jours suivant le conseil d'administration, il est inséré sur le site internet de la ville, dans l'onglet CCAS, la liste des délibérations votées avec le sens du vote (unanimité, xx voix Pour et xx Abstentions).
Le procès-verbal, quant à lui est inséré sur le site dans les 8 jours suivant son approbation (c'est à dire 8 jours après le CA suivant).

d. Organisation de la distribution des colis de Noël

Le mercredi 14/12/22 aura lieu la distribution des colis de Noel pour les + de 70 ans l'ayant commandé.
Les 3 sites : enclos / SPE / SPLN seront investis pour accueillir nos ainés avec un gouter de 10h00 à 16h00 (bénévoles de l'épicerie solidaire)
En 2021 c'est environ 540 colis qui ont été distribués
Un tableau est proposé aux administrateurs afin de s'inscrire sur des créneaux horaires.

e. Collecte de la Banque alimentaire

Les 25/26 et 27 novembre prochains à Auchan et Lidl. L'intégralité des dons ira à l'épicerie de Corbie. Un tableau est proposé aux administrateurs afin de s'inscrire sur des créneaux horaires pour aider les bénéficiaires dans les 2 magasins. Les absents qui souhaitent participer peuvent contacter le CCAS pour s'inscrire.

Le prochain Conseil d'Administration est planifié à 18 heures le :

Mardi 13 décembre 2022 à 18h00
Salle des Délibérations et des Mariages à l'Hôtel de Ville
(Date susceptible de modification selon les nécessités de service)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30 heures

Centre Communal d'Action Sociale

Emargement des Membres présents en séance du 02/11/2022	
Ludovic GABREL, Président,	
Annick Braud, Vice-Présidente,	
Patricia Palus, Elue	
Virginie Rousselle, Elue	(-)
Grégory Maufroy, Elu	(-)
Alain Barbier, Elu	
Alain Babaut, Elu	(-)
Céline Leclerc, Nommée	
Jean Delabroye, Nommé	
Annie Babaut, Nommée	(-)
Bernard Caron, Nommé	(-)
Jean Claude Laignel, Nommé	
Marie France Deleu, Nommée	